



MAIRIE DE CANTE

13 Rue du Général Sarrut

09700CANTE

05.61.67.85.09

mairie@mairiedecante.fr

<http://www.mairiedecante.fr>

DEPARTEMENT DE L'ARIEGE - ARRONDISSEMENT DE PAMIRS - CANTON Des PORTES D'ARIEGE PYRENEES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°DE_2025_028

SEANCE DU 28 OCTOBRE 2025

Date de la convocation : 24/10/2025

Nombre de conseillers		
En exercice	Présents	Votants
10	08	08
Résultat du vote		
Pour	Contre	Abstention
08	00	00
Adoptée		

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-huit octobre, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de CANTE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil de la commune, sous la présidence de M Eric CANCEL, Maire.

Étaient présents : M Eric CANCEL, Mme Jacqueline CHATELAIN, M Jean-Jacques GIMENO, Mme Nadine CLAPIER, M Nicolas BLANCHOT, M Hubert GRAS, Mme Marion LAFFITTE DE PETIT, M Sébastien CATHALA,

Étaient représentés :

Étaient Absents & excusés : Mme Wendy BURG, M Philippe BISOGNIN

En conformité avec l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales : **M Jean-Jacques GIMENO a été nommé secrétaire de la séance.**

**OBJET : Retire et remplace la délibération 2024-027 pour erreur matérielle
Cession d'une partie de la parcelle C 233 en faveur de la commune**

M le Maire informe :

La propriétaire de la parcelle C 233 a donné son accord pour la cession une bande de 4 mètres de large sur 6 mètres de long en bordure du ruisseau, à la commune pour l'euro symbolique.

Parcelle C 233



M le Maire propose qu'en échange la municipalité s'engage :

- à assumer les frais de bornage,

- à assumer les frais de notaire
- à réaliser les travaux de raccordement au tabouret d'assainissement
- à réaliser une clôture grillagée.

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte la proposition de Monsieur Le Maire et le mandat pour élaborer et signer les documents nécessaires à sa mise en application

Pour extrait conforme

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération.

Le Maire M Eric CANCEL	Secrétaire de séance M Jean-Jacques GIMENO
	

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous-Préfecture de Pamiers le : 31 octobre 2025